



DEPUIS 2020

Les factures adressées par les entreprises aux structures du secteur public doivent être dématérialisées. Le portail Chorus Pro permet de transmettre les demandes de paiement.

CLIQUEZ ICI



La documentation pour les émetteurs de factures électroniques est disponible sur le site de la communauté chorus-pro.

CLIQUEZ ICI



Pour les factures déposées sur Chorus à destination du Département de l'Eure le n° d'engagement doit être renseigné et le code service doit être sélectionné. Ces références sont indiquées sur le bon de commande dans l'encart rouge «Référence à rappeler» qui est :

- **N° code service Chorus** : (voir liste ci-dessous)
- **N° engagement Chorus** (Exxxxxx/Cxxxxxx)

Un modèle du bon de commande est présenté en annexe 1.

 **RAPPEL** : Les factures doivent comporter toutes les mentions obligatoires prévues par le code général des impôts et le Décret fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales. Les mentions obligatoires sont rappelées en annexe 2.

Pour toute information complémentaire concernant la dématérialisation des factures, merci d'adresser un message à l'adresse suivante : factures-cpp@eure.fr

Afin que vos factures soient correctement orientées vers la direction en charge de leur traitement, il est indispensable de renseigner correctement certaines informations sur le portail chorus-pro.



ELLES SONT LES SUIVANTES :

Le SIRET et le code service du destinataire de la facture



LE NUMÉRO DE SIRET : Il identifie le budget (la structure) en tant que destinataire de la facture. Le Département de l'Eure correspond à 4 structures différentes (Cf. liste de nos structures ci-dessous).



LE SIRET est indiqué sur le bon de commande (cf exemplaire ci-dessous).
À noter : Le Département de l'Eure n'est pas un service de l'État



LE CODE SERVICE : il identifie la direction en charge de la gestion de la facture (Cf. liste de nos codes service ci-dessous).

Le code service est indiqué sur le bon de commande (cf exemplaire ci-dessous).

Les n° de SIRET et les codes service à utiliser pour le dépôt des factures (encadré vert et jaune sur illustration ci-dessus)

Illustration de la zone destinataire de la facture sur le portail chorus-pro

BUDGET PRINCIPAL

N° DE SIRET :
222 702 292 000 12

N° DE SIREN :
222 702 292

CODE APE :
8411Z

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR85 222 702 292

CODE SERVICE

- 3 Direction générale - CDR 102
- 4 Direction du Cabinet Président - CDR 103
- 5 Direction du numérique - CDR 111
- 7 Direction Ressources Humaines - CDR 113
- 8 Documentation - CDR 114
- 10 Cabinet Président - CDR 121
- 11 Direction Communication - CDR 122
- 17 Direction des assemblées des achats et des affaires juridiques - CDR 135
- 18 Direction des Finances - CDR 136
- 19 Mission appui aux territoires - CDR 141
- 20 Direction Environnement Espace Rural et Agriculture - CDR 142
- 22 Direction bâtiments et constructions - CDR 152
- 23 Direction Enfance Famille - CDR 161
- 24 Direction Appui et Ressources sociale - CDR 162
- 25 Direction insertion et emploi - CDR 163

LIBELLÉ DES CODES SERVICES

- 26 Direction Autonomie et Santé - CDR 164
- 27 Direction Autonomie et Santé Personnes Âgées - CDR 165
- 28 Direction Autonomie et Santé Personnes Handicapées - CDR 166
- 29 Pôle Protection Maternelle Infantile - CDR 167
- 30 Direction de la Culture - CDR 171
- 32 Direction Archives Départementales - CDR 173
- 35 Direction des moyens généraux - CDR 181
- 37 Direction de la mobilité - CDR 192
- 47 Direction des Collèges - CDR 220
- 57 Service Accueil - CDR 115
- 112 Direction des sports - CDR 177
- 113 Attractivité - CDR 124
- 115 Direction inclusion et action sociale - CDR 168
- 117 Direction des sécurités - CDR 125

BUDGET ANNEXE DU FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

N° DE SIRET :
222 702 292 001 03

N° DE SIREN :
222 702 292

CODE APE :
8790B

**Code service
(CDR 291) :**
43

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR85 222 702 292

BUDGET ANNEXE DE L'ARCHÉOLOGIE

N° DE SIRET :
222 702 292 004 26

N° DE SIREN :
222 702 292

**Code service
(ARCHEO
PREVENTIVE) :**
76

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR85 222 702 292

BUDGET ANNEXE D'INGÉNIERIE 27

N° DE SIRET :
222 702 292 004 42

N° DE SIREN :
222 702 292

CODE APE :
8412Z

**Code service
(Ingénierie 27) :**
90

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR85 222 702 292

LE NUMÉRO D'ENGAGEMENT OBLIGATOIRE

(encadré rouge sur illustration ci-contre)

Il est indiqué sur le bon de commande (Cf. exemplaire au verso) dans l'encart «Références à rappeler» intitulé «numéro d'engagement Chorus» dont le format est le suivant : Exxxxxx/Cxxxxxxx qui permet de faire le lien avec la direction émettrice de la commande et son engagement financier.

S'IL Y A UN MARCHÉ EN COURS

(encadré vert sur illustration ci-contre)

Le numéro de marché à renseigner est celui indiqué dans l'encart «Références à rappeler» intitulé 'numéro de marché' dont le format est le suivant : Mxxxx

The screenshot shows the 'RÉFÉRENCES' section of a web form. It contains several input fields and a dropdown menu. A red rectangular box highlights the 'N° d'engagement' field, which is currently empty. A green rectangular box highlights the 'Numéro du marché' field, which is also empty. Other visible fields include 'Numéro de facture', 'Date de facture', 'Format de dépôt' (set to 'DEPOT_PDF_PORTAIL'), 'Devise' (set to 'EUR - Euro européen'), 'Type' (with 'Facture' selected), 'Numéro de la facture d'origine', and 'Type de TVA' (set to 'TVA sur les encoissements'). A 'Rechercher' button is located to the right of the 'N° d'engagement' field.

**Illustration de la référence de la
facture sur le portail chorus-pro**

ANNEXE 1 - EXEMPLAIRE DU BON DE COMMANDE DE LA COLLECTIVITÉ

[illegible]

Les mentions encadrées en rouge doivent être reprises dans les factures déposées sur chorus-pro

**ANNEXE 2 - LES MENTIONS OBLIGATOIRES
D'UNE FACTURE**

VENDEUR

Nom / Raison sociale
Adresse
SIRET :
RCS :
TVA intracommunautaire :

CLIENT

Nom / Raison sociale
Adresse
TVA intracommunautaire :

INFORMATIONS DE LA FACTURE

Numéro de facture :
Date d'émission :
Date de la prestation :

DÉTAIL DES PRESTATIONS / PRODUITS

Désignation :	Quantité :	PU HT :	TVA (%) :	Total HT :

CONDITIONS DE PAIEMENT

Date limite de paiement :
Pénalités de retard : taux légal en vigueur
Indemnité forfaitaire pour frais de
recouvrement : 40 €

TOTAUX

Total HT :
TVA :
Total TTC :

Mentions relatives à l'affacturage

A. Mention concernant l'affacturage dans le cadre d'une subrogation ⁽¹⁾

Les comptables sont autorisés à régler entre les mains du factor les mandats émis au nom du créancier, lorsque les mémoires, factures, situations de travaux et autres documents comportent les mentions suivantes:

- *«Règlement à l'ordre de (indication de la société d'affacturage ou de son mandataire) à lui adresser directement (adresse, numéro de téléphone, numéro du compte courant bancaire ou postal).*

Elle le reçoit par subrogation dans le cadre du contrat d'affacturage.

Elle devra être avisée de toute demande de renseignements ou réclamations.»

B. Mention concernant l'affacturage dans le cadre d'une cession ou d'un nantissement ⁽¹⁾

Les comptables sont autorisés à régler entre les mains du factor les mandats émis au nom du créancier, lorsque les mémoires, factures, situations de travaux et autres documents comportent les mentions suivantes:

- *«La créance relative à la présente facture a été cédée à (indication du cessionnaire) dans le cadre des articles L. 313-23 à L. 313-29-2 du code monétaire et financier.*

Le paiement doit être effectué par chèque, traite, billets, etc..., établi à l'ordre de (nom de la société d'affacturage ou de son mandataire) et adressé à ou par virement au compte no chez.....»

(1) Ces mentions doivent être indiquées aussi bien dans le cas d'un affacturage dit classique où le créancier titulaire du marché prend l'initiative d'un affacturage, que dans le cas d'un affacturage dit inversé ou collaboratif où l'initiative de l'affacturage vient du pouvoir adjudicateur débiteur.